RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 29 mars 2024 relatif à la composition de la formation spécialisée du comité social d'administration de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse

NOR: JUSF2409362A

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse,

Vu le Code Général de la Fonction Publique;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice de la protection judiciaire de la jeunesse.

Vu l'arrêté du 9 janvier 2024 relatif à la composition de la formation spécialisée du comité social d'administration de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse.

ARRETE:

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration de la protection judiciaire de la jeunesse les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT-PJJ)

□ Titulaires : Madame Aurélie GRIES

Monsieur Sébastien VILLANOVA

Monsieur Josselin VALDENAIRE

☐ Suppléants : Madame Aurélie POSADZKI

Madame Cécile ROUIBAH

Monsieur Jili BIET

Pour le Syndicat national des per la jeunesse – Fédération syndica	rsonnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de le unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :
☐ Titulaires :	Madame Julie HOUDAN
	Monsieur Mathieu MOREAU
	Monsieur Vincent FRITSCH
☐ Suppléants :	Madame Marielle HAUCHECORNE
	Monsieur Marc HERNANDEZ
	Monsieur Nouredine NEFRA
Pour Force Ouvrière Justice – Prot	ection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :
☐ Titulaires :	Madame Asma GACEM
	Monsieur Abdelrezeg LABED
☐ Suppléants :	Monsieur Medjid MOUHOUB Monsieur Abdel-Hamid HASNAOUI
Pour l'Union nationale des syna jeunesse (UNSA- SPJJ) :	licats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la
□ Titulaire :	Monsieur Ivan BATTUT
□ Suppléant :	Madame Béatrice BRIOUT
Pour la Confédération française dé	mocratique du travail (CFDT Interco) :
☐ Titulaire :	Monsieur Frédéric GAUTIER
□ Suppléant :	Monsieur Michel TISSIER-BEAUMONT
	x 1 2 2
	Article 2
L'arrêté du 9 janvier 2024 susvis	é est abrogé.
	Article 3
	diciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent
arrêté.	
Fait le 29 mars 2024	
	La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse

Caroline NISAND